



N° 641-2013/ARR/DC/SPHC

Date du : 25/03/2013

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant classement au titre des monuments historiques du cimetière des Japonais situé sur le lot n° 7, section lotissement du commissaire, commune de Thio

PJ: un projet d'arrêté

En 2005, la direction de la culture de la province Sud a présenté à la commission des sites et monuments historiques une liste prévisionnelle de bâtiments à protéger dans laquelle apparaissait le cimetière des Japonais.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 14 novembre 2012.

Le propriétaire, la commune de Thio, a rendu un avis favorable à son classement par courrier en date du 4 février 2013.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.